

## AVIS PUBLIC

### Adoption du programme triennal d'immobilisations 2022, 2023 et 2024

---

**AVIS PUBLIC** est par les présentes donné que le conseil municipal de la Ville de Saint-Raymond tiendra une séance extraordinaire le **lundi 13 décembre 2021, à 19 h 30**, à la **maison de la Justice** située au 111, route des Pionniers à Saint-Raymond afin d'adopter le programme triennal d'immobilisations pour les années 2022, 2023 et 2024.

Les délibérations du conseil et la période de questions, lors de cette assemblée, porteront exclusivement sur ce sujet conformément à l'article 474.2 de la *Loi sur les cités et villes*.

**La séance ordinaire du conseil municipal suivra le même soir, immédiatement après la levée de cette séance.**

Quant à la séance portant sur l'adoption du budget 2022, celle-ci précédera la première séance ordinaire de l'année 2022.

Donné le 22 novembre 2021.

La greffière,

Chantal Plamondon, OMA